



**Journée d'embauche des étudiant(e)s -préposé(e)s à l'entrepôt – 18 février 2026 - au centre de distribution de Québec**

Pour nous rencontrer le 18 février : **réserve ta place dès le 12 février via ce lien**  
<https://s.appyhere.app/rebTtS>

**Seulement les candidat(e)s inscrit(e)s via AppyHere seront rencontré(e)s**

Tu cherches un emploi d'ÉTÉ axé sur le PLAISIR tout en étant rémunéré(e)? Tu souhaites mettre à profit tes capacités physiques dans une entreprise qui place la sécurité au cœur de ses actions?

**Voici pourquoi la SAQ a besoin de toi :**

- Préparer des commandes à l'aide d'un transpalette électrique (double et simple);
- Empiler manuellement les caisses avec soin sur la palette appropriée;
- Acheminer la marchandise à l'endroit désigné par le système ou la personne concernée;
- Maintenir son aire de travail dans un état propre et sécuritaire;

*Pas d'expérience avec un transpalette électrique? Pas de problème! Nous offrons une formation complète pour te préparer. La réussite des formations obligatoires sera toutefois essentielle pour ce poste.*

**Les avantages de travailler à la SAQ :**

- Un salaire concurrentiel (24,69\$/heure) et tu pourras même toucher à une prime lorsque tu travailleras de soir!
- Des horaires du lundi au vendredi, avec des quarts de jour et de soir qui te permettront d'avoir tous tes vendredis soir et tes fins de semaine bien méritées en congé!
- La possibilité de travailler jusqu'à 38,75 heures / semaine!
- Un environnement de travail stimulant : café gratuit, gym sur place, et salle de divertissement avec baby-foot, hockey sur table, ordinateurs et coin lounge.
- La possibilité de créer un réseau professionnel au sein de l'entreprise!

**Voici ce dont tu as besoin pour te joindre à l'équipe :**

- Capacité à manutentionner des charges environ 38lb (17kg) de manière répétitive selon les standards de productivité;

- Un diplôme d'études secondaires complété OU équivalent;
- Être âgé(e) de 18 ans ou plus au moment de l'embauche;
- **Une preuve d'inscription scolaire à la session d'hiver 2026 ET une preuve d'inscription pour celle de l'automne 2026;**

\*À noter qu'il est habituel que les congés pendant cette période ne soient pas accordés.